



Achat part sci et reconnaissance de dette

Par Helenee

Bonjour,

Nous sommes deux associées dans une sci (30/70).

Sci dont nous sommes locataires par ailleurs au titre de notre activité libérale.

Je voudrais racheter 20 % des parts pour que l'on soit à 50/50.

Est il possible de faire une reconnaissance de dette ou un crédit vendeur (ou autre solution) pour que le paiement des parts rachetées ne se fasse que le jour de la vente du bien par la sci ou si je vends mes parts avant.

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout est possible ... à condition que l'autre associé soit d'accord, ce qui n'est pas évident.